Département des B.D.R. Arrondissement de MARSEILLE Canton d'ALLAUCH Commune de BELCODÈNE

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le 15/12/2022



ID: 013-211300132-20221213-2022_074COM-CC

DÉLIBÉRATION

OBJET: CONVENTION S.I DU HAUT DE L'ARC 2023.

L'an deux mille vingt-deux, le 13 décembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de BELCODÈNE, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Patrick PIN, Maire de la Commune.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19.

Date de Convocation du Conseil Municipal : 06/12/2022.

Présents: Patrick PIN, Jean-Robert DAGORN, Gabriel SCHANG, Évelyne COQUERAN, Pierre TAGLIAFERRO, Jean-Noël BISACCIA, Patrick VAN MOERKERCKE, Gilles COLLOMB, Nathalie CRESPY, Laurent JULLIEN, Audrey CICCARIELLO, Sandrine MAROC, Gilbert CIAMPI, Claudia CUORDIFEDE, Jean-François BERNARD, Valérie SCOTTO DI CESARE.

Absents: Barbara GANGI, Antoine DUPLA

Absents ayant procurations : Julie MACHET a donné procuration à Patrick PIN

Secrétaire de séance : Évelyne COQUERAN

N°2022-074

Sur proposition de M. le Maire, Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

APPROUVE la convention à intervenir entre la Commune de Belcodène et le Syndicat Intercommunal du Haut de l'Arc, relative aux activités sportives, artistiques et culturelles, fixant la participation de la Commune à 50% de la majoration des tarifs des activités appliquée aux enfants de Belcodène pour l'année 2023.

Cette participation s'entend pour l'intégralité des activités proposées par le SIHA;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

Conforme au registre des délibérations, Belcodène, le 13 décembre 2022

Le Maire, Patrick PIN. La secrétaire de séance, Evelyne COQUERAN.